Elus CHSCT - Exercer vos missions

3 j (21 heures) Ref : CHCT

Public

Membres mandatés, représentant du personnel au CHSCT, élus pour la première fois

Pré-requis

Ne nécessite pas de pré-requis spécifique

Moyens pédagogiques

Formation présentielle - Questionnaire préalable de positionnement - Nombreux exercices pratiques et mises en situation, échanges basés sur la pratique professionnelle des participants et du formateur, formation progressive en mode participatif - Vidéoprojecteur, support de cours fourni à chaque stagiaire.

Modalités de suivi et d'évaluation

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de stage, feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur, Attestation de fin de formation

Objectifs

Positionner le CHSCT comme l'instance représentative du personnel compétente autour des questions de santé et sécurité au travail

Savoir identifier les risques professionnels

Analyser les conditions de travail

Proposer des solutions de prévention et d'amélioration des conditions de travail

Etre en mesure d'agir sur les problématiques identifiées

Programme détaillé

Le CHSCT : institution représentative du personnel autour des questions de santé au travail

Le champ d'intervention du CHSCT – les conditions de travail

Le sens des principes généraux de prévention

De l'obligation de moyens à l'obligation de résultat en matière de santé et de sécurité au travail

Les dernières décisions de justice en matière de responsabilité

La faute inexcusable de l'employeur

Le CHSCT : Lieu de concertation constructive

La distinction entre les différents mandats (pour les représentants qui en assument plusieurs) et les sujets en rapport avec les missions du CHSCT

Les missions

L'analyse des risques professionnels

Les enquêtes accident, maladie professionnelle

La veille aux prescriptions règlementaires et législatives

Les consultations obligatoires

L'expression d'un avis motivé

Les activités de promotion de la prévention des risques professionnels

Information auprès des salariés

Participation à la préparation de la formation des salariés à la sécurité

Communication interne : faire connaître le CHSCT, son existence et ses actions auprès des salariés

Les moyens

Le libre accès aux situations de travail

Les heures de délégation et remplacement au poste

Les informations devant être transmises au CHSCT (documents)

Délit d'entrave, protection contre le licenciement

Le droit à la formation

Le recours à l'expertise agréée dans le cadre d'un risque grave, d'un projet important modifiant les conditions de travail, dans le cas d'un PSE – la question des délais

Le fonctionnement

L'ordre du jour construit lors d'une réunion de travail

Le rôle spécifique du secrétaire

Les réunions plénières ordinaires et extraordinaires - lieu de débat sur les conditions de travail

Résolutions et vote

L'organisation et le fonctionnement des travaux de l'instance

Les modalités de retranscription des débats – la forme du PV

Le danger grave et imminent

Le droit d'alerte, de retrait des salariés

Le droit d'alerte des représentants du personnel au CHSCT et la procédure de consignation

La composition de l'instance

Le Président

Le Médecin du Travail

L'Inspecteur du Travail

Le contrôleur de la CARSAT

L’appel à des acteurs internes et/ou externes (personnes invitées)

L’évolution du cadre de travail des CHSCT

Les Risques psychosociaux

Les Troubles Musculo Squelettiques

Les accidents du travail, maladies professionnelles, accidents de trajet – définitions statistiques et évolutions en fonction des genres

Le CHSCT face aux postes et situations de travail désignées comme facteurs de pénibilité

L’approche du travail par le genre – les limites du code du travail en la matière et la nécessité de disposer d’un regard différent sur ces questions

L’analyse des risques par l’analyse du travail

Risque, danger dommage

Le travail prescrit, le travail réel

L’observation des situations de travail et l’écoute des opérateurs par une grille de questionnement

Les déterminants des situations de travail

Les conditions de travail vues par le genre

La synthèse des analyses au regard du programme annuel de prévention, du document unique d’évaluation des risques, du bilan annuel de prévention

Le plan d’action

La structuration des actions dans une planification

Mise en place d’une traçabilité pour pérennité de l’action de l’instance (élaboration d’une formalisation des analyses, des réunions de travail avant réunions plénières)

Si besoin mobiliser des acteurs externes à partir d’une demande spécifique